NOTE DE LECTURE

par Jean VILLACÈQUE

Avocat au barreau de Pyrénées-Orientales, ancien bâtonnier Professeur associé (HDR) à l'Université de Perpignan *Via domitia*

à propos de l'ouvrage

du Professeur Jean-Paul DOUCET

LE DROIT CRIMINEL

« LA PROTECTION DE LA FAMILLE, DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS »

Les cahiers Portalis, n° 5, Novembre 2017 p.149

C'EST PAR SA CÉLÈBRE CHRONIQUE de droit criminel, tenue à la *Gazette du Palais* pendant plus de trente-cinq ans, que j'ai connu le professeur Jean-Paul Doucet. Déjà, cette lecture m'emplissait d'admiration : droit pénal de grande rigueur bien sûr, mais aussi érudition historique, littéraire et philosophique. Pour l'étudiant, puis le jeune professionnel, que j'étais, cette lecture fut un véritable enrichissement. Bien des années plus tard, j'eus l'honneur d'être son collègue dans un jury de thèse, où j'ai encore une fois pris la mesure de sa science, de sa pédagogie et aussi de sa bienveillance attentive.

Dans la solitude de sa résidence bretonne, presque octogénaire (mais le droit n'est-il pas, pour partie au moins, une science d'accumulation et d'assimilation ?), l'éminent auteur continue inlassablement sa grande œuvre doctrinale. En effet, après « La loi pénale », « Le jugement pénal », « La protection de la personne humaine », « La protection de la société », voici aujourd'hui publié un nouveau volume : « La protection de la famille, des enfants et des adolescents ». L'ensemble constitue une somme, et surtout un sommet de la science criminelle. Ces derniers ouvrages ont la particularité d'illustrer les bases de la matière, au-delà des réformes incessantes, constituant un « Traité de droit pénal spécial », sur le plan des infractions reconnues et sanctionnées, dans le temps et l'espace. Le regretté Jean Gaston Moore, qui dans La Gazette du Palais des 4 et 5 juillet 2003 avait recensé « La loi pénale », s'exprimait ainsi : « C'est un ouvrage de référence unique, que tout juriste honnête homme se doit de disposer en sa bibliothèque ». Aujourd'hui où paraissent tant d'ouvrages qui sont parfois des opuscules se bornant à exposer le droit positif, périmés dès la réforme suivante, il y a ici, au contraire, l'approfondissement d'une matière à partir de ses origines historiques, en passant par le droit comparé, pour lui donner une portée pérenne.

Comme l'avait écrit le professeur André Vitu dans sa préface à « La protection de la personne humaine », l'ouvrage se situe « dans le domaine de la réflexion sur les fondements moraux et sociaux des divers textes commentés, l'histoire des incriminations, les problèmes de politique criminelle ou les apports du droit comparé ». Il ajoutait que « le professeur Doucet a entendu inciter le lecteur à dépasser un certain académisme cultivé par la doctrine

classique et le conduire à aller au-delà de l'apparence de notions juridiques trop bien rôdées et de solutions législatives ou jurisprudentielles indiscutées ». Quant au doyen Wilfrid Jeandidier, recensant « La protection de la personne humaine » et « La protection de la société », il saluait « Un droit pénal spécial renouvelé ». Il soulignait bien que l'auteur « avec un sens aigu de la réflexion critique, guidé par des convictions morales et religieuses qui sont l'âme de son travail et le reflet de la civilisation occidentale judéo-chrétienne, lui donnait un souffle sans pareil ».

Ouvrage charnière entre les deux précédents, « La protection de la famille des enfants et des adolescents », dernier volume qui vient de paraître, est ainsi sous-titré : Institution de droit naturel, la Famille se trouve être, tout à la fois, la sphère protectrice de la Personne humaine et la cellule de base de la Société ; protégée par les démocraties libérales, elle est combattue par les régimes totalitaires. Après une introduction fournie consacrée à définir la notion de famille et à établir sa nature juridique, les cinq chapitres qui suivent concernent le mariage, les rapports entre les conjoints, les devoirs réciproques des parents et de leurs enfants, lesquels ont droit à une protection particulière, puis les relations entre les tiers et les enfants et adolescents ; enfin sont étudiées les suites de la rupture du couple, déplorable tant pour les enfants que pour la société.

Chaque page comporte un appareil de notes impressionnant; on se demande comment l'auteur a pu disposer d'une telle ampleur de citations appropriées aussi diverses qu'originales : la Bible, le Droit romain évidemment, mais aussi les Codes de très nombreux pays, la doctrine d'hier et d'aujourd'hui la littérature, la presse... On s'arrêtera là, dans le cadre de cette courte recension, *brevitatis causa*... Il est inutile de souligner combien le lecteur tire le plus grand profit d'une telle richesse.

Considérant l'ensemble de cette œuvre, il apparaît que le professeur Doucet a bâti consciencieusement une véritable doctrine pénale ; il y a là une pensée, des idées, des convictions, une ligne directrice, qui le situent parmi les auteurs qui préfèrent la riche science criminelle à l'étroit positivisme. On y perçoit la profondeur et la maturité qui résultent d'une longue vie professionnelle tout entière vouée au droit pénal, illustration de ce que la doctrine peut donner de meilleur.

Enfin, ces livres sont complétés par le site « Le droit criminel » comprenant un « Dictionnaire de droit criminel », périodiquement actualisé qui permet de trouver la solution à de nombreuses recherches ; il est à noter que les très nombreuses citations qui y figurent sont différentes de celles rapportées dans les différents ouvrages. Le professeur Jean-Paul Doucet travaille aujourd'hui pour l'avenir ; comme Horace, il pourrait dire sans être démenti : Exigi monumentum aere perenius ... mais il n'en fera rien car, comme les esprits véritablement supérieurs, il est trop modeste ; le signataire de ces lignes peut en témoigner !

N.B. La protection de la famille, des enfants et des adolescents est un ouvrage de 365 pages, au prix de 27 € (port compris). Pour se le procurer, il suffit de le commander par courriel à l'adresse suivante : « <u>le.droit.criminel@free.fr</u> ».

La trilogie : *Protection de la Personne humaine, Protection de la Famille et Protection de la Société* (qui constitue l'essentiel du Droit pénal spécial, à l'exception du droit des affaires esquissé délit par délit dans le *Dictionnaire de droit criminel*) comporte 1 665 pages et coûte 101 € (port compris).